

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-37-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

N° 37/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 février 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 05 mars 2020,

Objet de la délibération :
Castel Saint Denis / Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la sommellerie : choix du bureau d'études

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents	
• Dont suppléés :	4
• Dont représentés :	5
• Excusés :	4
• Non excusés	24
- Votants	71

Résultat du vote	
➤ Pour :	70
➤ Contre :	0
➤ Abstention :	1

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-sept février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Laithier Didier à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Barbet Henri par M. Caly Michel, M. Bart Adrien par Mme Ducouloux Marie, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Magneron Monique & Failenet Bernadette, M. Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Failenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Teles Patrick, Bole Léon, Bardey Philippe, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Roland Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles, Vergéy André, Bruchon Pierre, Quété Gérard & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Communauté de Communes Loue Lison est maître d'ouvrage du chantier d'insertion qui a pour objet la consolidation des ruines du Castel-Saint-Denis.

Pour les travaux de restauration de la sommellerie, prévus en phase 13, la CCLL est tenue selon le code du patrimoine de recruter un Architecte du Patrimoine qui en assurera la Maîtrise d'œuvre.

Suite à une première consultation infructueuse, la Communauté de Communes a lancé une seconde consultation du 10.10.2019 au 07.11.2019, un candidat a répondu aux conditions ci-dessous :

Tranche	Objet de la prestation	Montant HT
Tranche n°1 ferme	Sommellerie et système hydraulique : Proposition d'un parti de restauration, dépôt du permis (=25 300 €) et suivi des travaux (9 000 €)	34 300 €
Tranche n° 2 Optionnelle	Toiture zinc et abri salle de garde : Proposition d'un parti architectural, dépôt du permis et suivi des travaux	18 700 €

Compte tenu de l'estimatif fournis par la DRAC entre 16 et 20 000 €, la CCLL doit revoir le budget de la phase 12 de 210 000 € à 224 300 €, détaillé comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Chantier d'insertion	145 000 €	DRAC	35 500 €	15.5
Archéologie	30 000 €	Fonds spécifique	64 000 €	28.5
Matériaux	15 000 €	Région	42 000 €	19
Maîtrise d'œuvre étude	25 300 €	Département	47 500 €	21
Maîtrise d'œuvre suivi travaux	9 000 €	CCLL (21 000 € initialement)	35 300 €	16
TOTAL	224 300 €	TOTAL	224 300 €	100

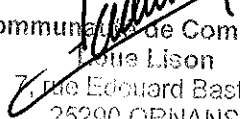
Conformément à l'avis **favorable** de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17.02.2020, l'atelier d'architecture Balduini, associé avec l'architecte Stéphanie Honnert et le cabinet Philippe Grandfils pour l'économie de la construction, il est proposé au conseil de retenir la tranche ferme au prix de 34 300 € HT et de valider le nouveau plan de financement de la phase 12 tel que détaillé ci-dessus.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à la majorité, une abstention M. Cargino, valide :

- La proposition de la Commission de suivi des marchés de retenir l'atelier d'architecture Balduini associé avec l'architecte Stéphanie Honnert et le cabinet Philippe Grandfils,
- La proposition de retenir la tranche ferme au prix de 34 300 € HT,
- Le nouveau plan de financement tel que détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 27.02.20

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président


Communauté de Communes
L'Orne Lison
7, rue Edouard Bastide
25200 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-37-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020